

## EPREUVES - TG. COM

I - 3 pts.

Un commerçant achète un fonds de commerce le 20 Juillet; il le revend le 31 Juillet alors que son vendeur ne prend inscription de son privilège que le deux (2) Août. Indiquez, si, malgré la vente effectuée avant l'inscription de son privilège, le vendeur pourra s'en prévaloir à l'égard du 2ème acheteur.

II - 3 pts.

Au lendemain de la dévaluation du F CFA en janvier 1994, les commerçants de la place ont augmenté de 100 % les prix de leurs marchandises achetées, même avant la dévaluation, faisant ainsi passer leurs bénéfices du simple au double. Les fournisseurs qui ont livré à crédit lesdites marchandises ont exigé le remboursement de leurs créances au double de leur montant d'avant la dévaluation. Sont-ils dans leurs bons droits ? Pourquoi? (Rappel du principe juridique qui régit la matière).

III - 4 pts.

Après avoir expliqué en quoi consiste la surenchère en matière de vente de fonds de commerce, expliquez pourquoi la dite surenchère est regardée comme une arme à double tranchant.

IV - 4 pts.

Comment la prédominance du Droit commun sur le Droit des affaires se manifeste-t-elle au niveau de l'application des lois ? (deux exemples au moins) au niveau de la compétence des tribunaux ? (deux exemples au moins).

V - 3 pts.

Une personne exploite un manège de scooters sur un emplacement accordé par l'autorité administrative à titre provisoire et précaire. Il vend par la suite son fonds et se fait radier du R.C. La vente d'un manège forain peut-elle constituer une cession de fonds de commerce.

Le manège peut-il comporter une clientèle indépendante des emplacements concédés par l'autorité administrative ?

VI - 3 pts.

Quelle définition les articles 4 et 5 du code O H A D A ( je dis bien O H A D A ) donnent-ils de la société commerciale ?